



INSCRIPTION / CONVENTION

Nom/Prénom : _____ TEL : _____

ADRESSE : _____ MAIL : _____

INITIATION
1.50 et plus

MOYEN
De 1.30 a 1.50

COMPLET

CONFIRME
Moins de 1.30

N° PERMIS OU LICENCE :

L'usager déclare prendre connaissance de l'état de la piste et de ses dispositifs de sécurité dans un tout au ralenti avant de commencer les essais.

Par la présente convention, le signataire, déclare connaître la signification des drapeaux, s'engage à les respecter et à se conformer aux instructions des commissaires.

Il déclare connaître et accepter les risques liés aux entraînements moto sur circuit. Il renonce à exercer toute action à l'encontre de la société SECADIL, YAM65 ou le moto Club Pau Arnos qu'il soit victime de son fait ou de celui d'une autre personne présente sur la piste ou de toute autre raison.

La SECADIL, YAM65 et le moto club Pau Arnos ne peuvent être tenus responsables des dommages dont pourraient être victimes les usagers tant au niveau corporel que matériel.

La SECADIL et le moto Club Pau Arnos ne sont jamais gardiens ou dépositaires des véhicules présents et ne sauraient être tenus responsables de tout vol ou dégradation.

Le pilote ou ses accompagnateurs sont responsables des dommages causés aux tiers et aux installations (voir tarifs extincteur, réparation barrières rails et pneus.) Le pilote et ses accompagnateurs déclarent être couverts par une assurance qui garantit pour eux et pour les tiers l'usage du véhicule dans les conditions d'essais sur circuit et attestent avoir été informés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer la pratique du sport motocycliste, conformément à l'article L 321-4 du code du sport.

Le port du casque et une tenue cuir est obligatoire, 102 dB max

JOINDRE UN CHEQUE DE 85 EUROS A L'ORDRE DE YAM65 POUR VALIDER L'INSCRIPTION

Date LE 10 septembre 2017

Lu et approuvé

SIGNATURE

ADRESSE : YAM 65 . 34 ROUTE DE LOURDES . 65310 ODOS TEL 0562932256